

Avis n°14

du Conseil wallon de l'économie sociale

sur le second rapport d'évaluation adressé au CWES dans le cadre de l'arrêté du Gouvernement wallon confiant à l'Agence de stimulation économique une mission déléguée en vue de financer l'émergence de projets globaux et structurants permettant de renforcer le rôle de l'économie sociale dans le développement socio-économique de la Wallonie

adopté le 18 novembre 2013

I. SAISINE

Le CWES a été saisi par l'agence de stimulation économique d'une demande d'avis relative au second rapport d'évaluation dans le cadre de l'appel à projet.

Celle-ci concerne d'une part le second rapport d'évaluation relatif aux projets sélectionnés dans le cadre du premier appel à projet et d'autre part le premier rapport d'évaluation relatif aux projets sélectionnés dans le cadre du second appel à projet

L'arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2011 dispose en son article 4, 8° que le rapport semestriel que l'ASE est chargée de rédiger dans le cadre de l'évaluation du dispositif doit être présenté au CWES pour avis, avant d'être transmis au Ministre ayant l'Economie sociale dans ses attributions.

II. AVIS

Le CWES a pris connaissance du second rapport d'évaluation qui lui a été transmis par l'ASE.

Par ailleurs, ce rapport a fait l'objet d'une présentation et d'un échange de vues à l'occasion de la réunion du CWES du 18 novembre 2013.

Le CWES prend acte des informations fournies dans le cadre de ce rapport.

Il confirme son avis rendu au mois de mars 2013 et réitère son intérêt à suivre l'évolution de ces projets à l'occasion des évaluations ultérieures prévues.
